



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Traitements et salaires

Question écrite n° 49879

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur la deductibilite des frais reels de transport dans le cadre de l'impot sur le revenu. Pour la determination du montant des frais de deplacement du domicile au lieu de travail, l'administration fiscale met a disposition des contribuables un tableau d'evaluation du prix de revient kilometrique en fonction de la distance et de la puissance fiscale du vehicule. Il lui demande si ce bareme est applicable a tous types de vehicules et notamment aux motocycles.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49879

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1469